



Chorale : radio pop-rock

Descriptif :

La chorale du collège va reprendre ses activités le vendredi 22 septembre à partir de 13 h dans la salle Villechanoux avec la présentation du programme.

L'enseignement facultatif de Chant Choral s'adresse à tous les élèves volontaires du collège et a pour objectif la préparation d'un spectacle de fin d'année inscrit dans le cadre des Rencontres Chorales des Collèges de la Vienne.

La chorale du collège va reprendre ses activités le vendredi 22 septembre à partir de 13 h dans la salle Villechanoux avec la présentation du programme.

L'enseignement facultatif de Chant Choral s'adresse à tous les élèves volontaires du collège et a pour objectif la préparation d'un spectacle de fin d'année inscrit dans le cadre des Rencontres Chorales des Collèges de la Vienne.

- Projet de l'année 2023/2024 : Radio Pop-Rock
- 1 concert sera organisé en Mai (Théâtre Charles Trenet de Chauvigny).
- Pour préparer ce spectacle, 2 répétitions communes aux collèges participants seront programmées au cours de l'année (en janvier et mars).
- ce projet réunira 5 collèges

Découvrez le répertoire (pas encore finalisé) en cliquant [ici](#) ➡

Les répétitions hebdomadaires ont lieu le vendredi de 13 h à 13 h 55 dans la salle Villechanoux.

Les deux premières séances sont, comme d'habitude, sans engagement. Plus tard une inscription définitive à l'enseignement facultatif de chant choral sera proposée.

Par leur inscription les élèves s'engagent à participer aux répétitions de la chorale chaque semaine (sauf absence justifiée par les parents), ainsi qu'aux concerts de fin d'année. **Aucune démission ne sera admise en cours d'année.**

Diplôme National du Brevet :

Deux possibilités sont offertes aux élèves de 3^e pour valoriser le suivi d'un enseignement facultatif de chant choral pour l'obtention du diplôme :

- s'ils suivent l'enseignement facultatif de chant choral, ils peuvent bénéficier de points supplémentaires si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points) ;
- au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du parcours d'éducation artistique et culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4.